



Paris, le 2 juillet 2020

Communiqué de presse :

**La vie des retraité·es dépend des protections sanitaires
et de leurs contrôles.**

**Levée immédiate de la mise à pied
de l'inspecteur du travail Anthony Smith.**

Les personnes retraitées ont été et sont encore les principales victimes du coronavirus, elles représentent plus de 80 % des décès et, à ce titre, devraient bénéficier de toutes les protections sanitaires disponibles.

Les vies des personnes retraitées, déclarées par ailleurs « plus fragiles », reposent sur le respect des protections sanitaires, qui s'avèrent particulièrement nécessaires pour tous les personnels qui s'occupent des personnes âgées. Pourtant, depuis fin mars, la ministre du travail Muriel Pénicaud dissuade les personnels de l'inspection du travail d'effectuer des contrôles, en opposition au code du travail et à l'indépendance des inspecteurs du travail contenue dans la convention n° 81 de l'Organisation Internationale du Travail. Elle veut dissuader les agents de contrôle de faire leur travail, en sanctionnant l'un des leurs à Reims, Anthony Smith mis à pied à effet immédiat depuis le 15 avril dans l'attente d'une sanction, convoqué pour un conseil de discipline le 21 juillet.

Il lui est expressément reproché d'avoir répondu à l'appel d'élues du personnel puis d'avoir demandé à l'employeur d'une structure d'aide à domicile de mettre des masques de protection et d'autres équipements de protection individuelle à disposition des aides à domicile alors même que des personnes salariées de l'association ont été hospitalisées et que plusieurs autres sont en arrêt pour suspicion de COVID 19.

Le respect des vies des personnes retraitées exige des protections sanitaires et leurs contrôles, surtout pour des aides à domicile qui peuvent, à leur insu, répandre la mort parmi les personnes âgées qu'elles vont visiter et soigner. Anthony Smith, inspecteur du travail à Reims, ne doit pas être sanctionné pour avoir voulu protéger le personnel d'aide à domicile et la vie de nos aînés.

Nos organisations de retraité·es demandent l'annulation immédiate de la mise à pied d'Anthony Smith et l'arrêt de toute procédure disciplinaire.

Pour les organisations signataires :

Olivier Jouchter (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Didier Hotte (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59 rue du Rocher, 75008 Paris)

Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Marc Le Disert (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Francisco Garcia (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Michel Denieault (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)

Pour l'UNIRS – Solidaires, Gérard Gourguechon, 01 40 18 18 12

Patrice Perret, 06 25 94 78 00